



## CR DE LA RÉUNION COMITE DE PILOTAGE ANS DU CSR OCCITANIE 27 février 2018 (dématérialisée)

**Présents :** Nicole Ravaïau (CDS 09), Bernard Piart (CDS 12), Pierre Lemaitre (CDS 48), Philippe Ducassé (CDS 32/CSR O), Jean-Luc Lacrampe (CDS 65/CSR O), Bertrand Laurent (CDS 31/CSR O), Olivier Carpentier (CDS 82), Joël Trémoulet (CDS 46), Kinou (CDS 11/CSR O), Eric Boyer (CD 12), Tigrou (CSR O), Sophie Pubert (CDS 32)

Début réunion à 20h40

### **Sujet de la réunion :**

- informer les CDS du travail fait par le Groupe de Travail ANS auquel ont participé (entre autres Nicole, Yves Bramoulet et Tigrou)
- réfléchir au futur comité de pilotage (CoPil) de la région Occitanie

### **Fonctionnement de l'ANS**

Les dossiers seront faits à partir du compte asso. Les seuils minimaux restent inchangés (1500€/1000€ en Zone de Revitalisation Rurale), les dossiers eux-mêmes devraient être peu différents des précédents

L'enveloppe globale est équivalente (+2/3%) à l'enveloppe globale accordée en 2019. Répartition : 35 % CSR et 65 % CDS et clubs (selon la répartition 2019)

- L'argent alloué aux CSR est décidé au niveau national (par un CoPil national désigné par le C.D. de la fédé)
- Les 65 % sont répartis au niveau des régions selon le nombre de points (pour rappel 1 point/fédéré, 0,5 point par femme et par jeune (-26 ans) (soit 2 points pour une jeune femme). A charge des régions de répartir les sommes suivant les dossiers

Pour les demandes, les clubs et les CDS peuvent monter des dossiers. L'ANS voudrait que les clubs soient plutôt privilégiés : vue la situation spécifique de notre fédération (très petits clubs), on n'est pas obligé de respecter cette contrainte mais on peut inciter les clubs qui ont de gros projets à faire des dossiers et bien faire apparaître dans les dossiers les clubs participants aux actions mutualisées.

Création d'une commission appelée « comité de pilotage » qui devra instruire les dossiers.

### **Problématiques soulevées :**

- comment gérer le fait que certains clubs touchent déjà de l'argent de leur CDS (CNDS) et qu'il risque d'y avoir des doublons ?



- pourquoi ne pas décider de n'instruire que des dossiers CDS ? (pas possible car les clubs peuvent aussi faire des demandes (politique nationale))
- comment filtrer les « vraies » actions des factices ?

Ce sera le rôle du comité de pilotage de faire le tri et vérifier. Comme avant, il y aura des justificatifs à fournir après l'action, le CoPil pourra toujours chercher d'autres infos s'il a des doutes sur l'action réalisée.

Proposition pour qu'il y ait une représentation des CDS au comité de pilotage, mais trop nombreux, trop compliqué + risque d'introduire une logique territoriale alors que les dossiers devront être évalués pour la qualité des projets qu'ils proposent.

Proposition pour que le CDS donne un avis au comité de pilotage sur les demandes des clubs de son département (éviter les doublons, faire remonter toute remarque nécessaire)

### **Discussions sur la composition du CoPil Régional :**

- Pas par représentation territoriale
- Devra être irréprochable, donc projets et critères précis pour minimiser les conflits et/ou incompréhension. L'objectif premier sera d'être le plus impartial possible et d'avoir des arguments à fournir aux critiques qui ne manqueront pas.
- Pourquoi ne pas laisser ce rôle au CD du CSR ? Déjà beaucoup de boulot...En revanche le CoPil se limitera à proposer, l'attribution finale sera votée par le CD du CSR.
- Faut-il en exclure les présidents de CDS pour une question d'équilibre entre départements ? Non car tout fédéré appartient de fait à un département
- En revanche, il serait bien qu'il n'y ait pas plus d'un membre de chaque département dans le CoPil.
- Désigner un membre des CA des CDS ? Trop nombreux
- Pourquoi ne pas les élire lors du congrès régional ? Proposition retenue

### **Composition exacte du CoPil régional :**

Proposition de départ : 8 membres

- -4 membres du CA du CSR
- -4 représentants des départements élus parmi toutes les candidatures départementales (max 1 élu/département mais autant de candidature qu'on veut par département)

Estimation du nombre de dossiers à traiter à une vingtaine donc ok pour 8 personnes. En revanche, nombre pair peut être compliqué pour départager ⇒ le président du CSR sera d'office membre du comité de pilotage (pourra se faire représenter)

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : [comite.speleo.midipy@free.fr](mailto:comite.speleo.midipy@free.fr)

<http://www.comite-speleo-midipy.com> et [www.csr-e.fr](http://www.csr-e.fr)

<http://pollution-karst.com>

Donc 9 membres en tout

### Questions diverses

Délais entre le congrès et les attributions un peu court ? On n'a pas la main sur les dates mais les demandes ne seront pas à traiter avant le mois de mai au plus tôt (sans doute plus tard).

Question sur les demandes de financement pour le secours dans le cadre de l'ANS, à priori pas dans son cadre (plutôt axé sur la formation, initiation, les jeunes, handicap etc.) mais les dossiers seront instruits par des fédérés, au courant de l'importance et l'intérêt de ces questions ⇒ le CoPil tranchera sur ces questions.

Au niveau pratique, les dossiers seront d'abord validés par la fédé au-niveau administratif et redescendront ensuite aux CSR, normalement pas de boulot sur le contenu, ils auront été vérifiés et validés.

### Pour résumer :

Il est décidé que le comité de pilotage sera composé de 9 membres :

-le président du CSR ou son représentant

-4 membres du CD du CSR

-4 personnes extérieures fédérées depuis au moins 1 an = appel à candidature dans spélé'oc + mail général

- l'AG régionale élira les membres pour 4 ans.

- l'ensemble pourra être ajusté par la suite si on voit que ça ne fonctionne pas bien la première année.

Le CoPil instruera les dossiers, fera des propositions (selon des modalités qu'il mettra en œuvre en interne) qui seront ensuite votées par le CA du CSR avant d'être transmises à la FFS.

**Fin de la réunion à 22h20**